



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention avec le Centre de Gestion du Morbihan d'intervention de l'agent chargé d'une fonction d'inspection (ACFI)

DEL-2021-089

Numéro de la délibération : 2021/089

Nomenclature ACTES : Fonction publique, personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 05/07/2021

Date de convocation du conseil : 29/06/2021

Date d'affichage de la convocation : 29/06/2021

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Étaient représentés : M. AMOURETTE Philippe par M. JARNIGON Michel, M. GUILLEMOT Michel par M. LE GUERNIC Paul, Mme GUILLEMOT Nathalie par Mme LE NY Alexandra, Mme JAN Florence par Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme JUIN Marianne par Mme LE ROCH Gaëlle, Mme MINGAM Julie par M. GUILLOT Georges-Yves, M. MERCEUR Jean-Jacques par M. HILLION Daniel

Convention avec le Centre de Gestion du Morbihan d'intervention de l'agent chargé d'une fonction d'inspection (ACFI)

Rapport de Michel JARNIGON

Conformément à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985, toutes les collectivités et tous les établissements publics, ont l'obligation de désigner un ou plusieurs Agents Chargés de la Fonction d'Inspection (ACFI) pour leur établissement, afin de mettre en place, au sein de l'établissement, une inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité pour veiller au contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité.

L'ACFI :

- Contrôle les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et propose à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnel,
- En cas d'urgence, il propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaires. Pour faire suite au constat d'un danger grave et imminent, il apporte son expertise à l'autorité territoriale et aux membres du CHSCT en cas de divergence dans la résolution de la situation,
- Peut participer aux réunions du CHSCT sans voix délibérative, mais avec voix consultative quand la situation de la collectivité auprès de laquelle il est placé est évoquée,
- Peut être associé aux visites des services et aux enquêtes effectuées par les membres du CHSCT.

Afin de satisfaire à cette obligation, l'autorité territoriale a la possibilité soit de conventionner avec le Centre de Gestion pour l'exercice de cette mission, soit de procéder à une désignation en interne.

Pour la période 2014 – 2020, la commune de Pontivy était conventionnée avec le CDG du Morbihan.

La collectivité participe aux frais d'intervention à concurrence du service effectivement fait selon le tarif de 89 €/h. Ce tarif inclue les frais de déplacement, de repas, ainsi que les frais de secrétariat.

La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

Un projet de convention actualisé, pour une durée d'exécution de 2 ans (2021-2023) est proposé en annexe.

Considérant l'avis favorable du CHSCT du 23 juin 2021, nous vous proposons :

- D'autoriser Mme la Maire de Pontivy à signer, sur la base du projet joint en annexe, la nouvelle convention d'intervention de l'ACFI,
- De prévoir les crédits nécessaires à sa mise en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 6 juillet 2021

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**